

PROCÈS-VERBAL

De la réunion ordinaire du Conseil municipal
Du 02 octobre 2020

Date de la convocation	28 septembre 2020
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers qui assistaient à la séance	11

Le quatre septembre deux mille vingt à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Eric Transon, Maire.

Etaient présents : Eric Transon, Jean-Pierre Leroux, Jérôme Cottereau, Carole Le Monnier, Anne-Marie Schopfer, Alicia Cahour, Yohann Suhard, Séverine Liger, Fabien Orain, Ariane de Robien, Patrick Béhête

Secrétaires : Yohann Suhard, Jérôme Cottereau

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 04 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1- Commission Mayenne Communauté
 - 2- Mayenne Communauté "convention services prestations"
 - 3- Choix du maître d'œuvre "Aménagement du bourg"
 - 4- Commission bulletin municipal
 - 5- Fermage
 - 6- Compte-rendu commission chemins
 - 7- Compte-rendu de l'assemblée générale de l'OGEC
 - 8- Décision Modificative 1 - budget assainissement
 - 9- Référent élu CNAS
- Questions et informations diverses

1	Commission Mayenne Communauté	
---	-------------------------------	--

Eric Transon présente la proposition d'organisation de Mayenne Communauté concernant les différentes commissions.

Elles couvrent un champ volontairement large et transversal. Leur pilotage relève de plusieurs vice-présidents, se réunissent plusieurs fois dans l'année et sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.

Lors de la première réunion de la commission, il sera alors créés des groupe de travail.

Les commissions proposées sont :

- Fonctionnement : Ressources et moyens
- Territoire et transition environnementale
- Économie - Emploi
- Actions sociales et culturelles

Commission Fonctionnement : Ressources et moyens			
Commune : Saint Germain d'Anxure			
Nom	Prénom		
Leroux	Jean-Pierre		
Béhêtre	Patrick		
Orain	Fabien		
Transon	Eric		

Commission Territoire et transition			
Commune : Saint Germain d'Anxure			
Nom	Prénom		
Orain	Fabien		
Béhêtre	Patrick		
Cottureau	Jérôme		

Commune : Saint Germain d'Anxure			
Nom	Prénom	Téléphone	Adresse mail personnel
Cottureau	Jérôme		
de Robien	Ariane		
Le Monnier	Carole		
Liger	Séverine		
Transon	Eric		
Schopfer	Anne-Marie		

Commission Actions Sociales et culturelles			
Commune : Saint Germain d'Anxure			
Nom	Prénom	Téléphone	Adresse mail personnel
Schopfer	Anne-Marie		
Suhard	Yohann		
Transon	Eric		
Le Monnier	Carole		
Cahour	Alicia		

2	Mayenne Communauté "convention services prestations"	
----------	---	--

Eric Transon rappelle que la commune de Saint Germain d'Anxure travaillait avec Mayenne Communauté "prestations de services" pour les services suivants :

- travaux d'entretien des voirie
- gestion administrative
- prestations diverses hors voirie (manifestations...)

Saint Germain d'Anxure s'était engagé pour des travaux à hauteur de 4 000 € annuel. Pour l'année 2020, la commune a réalisé des travaux à hauteur de 3 344.73 €

Pour la nouvelle convention à venir, la commune s'engagerait à hauteur de 5000 € annuel sur une durée de 6 ans.

La délibération sera faite au prochain conseil municipal.

3	Choix du maître d'œuvre "Aménagement du bourg"	2020-29
---	--	---------

Eric Transon rappelle que les critères retenues pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	60 %
2- Valeur technique	40 %

Coût prévisionnel des travaux (€ HT) : 392 000 € HT

Analyse des offres						
		Estimations	TECAM	A'DAO	KALIGEO	PLAINE ETUDE
Phases		Montant HT €	Montant HT €	Montant HT €	Montant HT €	Montant HT €
LOT 1	- AVP	8 000.00 €	2 900.00 €	3 740.00 €	7 438.00 €	4 200.00 €
	- Etude de projet					
	- Plans de gestion et entretien	6 900.00 €	3 350.00 €	2 420.00 €	3 381.00 €	8 400.00 €
	- Assistance pour la passation des contrats	4 200.00 €	1 850.00 €	1 100.00 €	901.60 €	1 300.00 €
	- conformité et visa d'exécution au projet	1 300.00 €	430.00 €	660.00 €	450.80 €	1 000.00 €
	- direction de l'exécution du contrat de travaux	9 700.00 €	5 080.00 €	7 480.00 €	7 663.60 €	8 000.00 €
	- assistance lors de l'opérations de réception	2 400.00 €	430.00 €	660.00 €	1 803.20 €	1 500.00 €
	- Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier	1 500.00 €	935.00 €	880.00 €	901.80 €	1 500.00 €
	TOTAL € HT	34 000.00 €	14 975.00 €	16 940.00 €	22 540.00 €	25 900.00 €
	TOTAL € TTC	40 800.00 €	17 970.00 €	20 328.00 €	27 048.00 €	31 080.00 €

	Esquisse	2 500.00 €	2 125.00 €	3 000.00 €	2 790.00 €	3 000.00 €
	TOTAL € TTC	3 000.00 €	2 550.00 €	3 600.00 €	3 348.00 €	3 600.00 €
	TOTAL HT avec esquisse	36 500.00 €	17 100.00 €	19 940.00 €	25 330.00 €	28 900.00 €
	TOTAL TTC avec esquisse	43 800.00 €	20 520.00 €	23 928.00 €	30 396.00 €	34 680.00 €

	Notation prix : /20	20	17.15	13.5	11.83
	Pondération : 60 %	12	10.29	8.1	7.1

	Note technique : /20	11.3	13.9	16.2	18.1
	Pondération : 40 %	4.52	5.56	6.48	7.24
	Note totale pondérée	16.52	15.85	14.58	14.34

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité :

- ⇒ Prend acte du résultat des offres de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre,
- ⇒ Prend acte de l'attribution de la maîtrise d'œuvre à la société TECAM pour un montant de 17 100,00 € HT - 20 520,00 € TTC
- ⇒ Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

4	Commission bulletin municipal	
---	-------------------------------	--

En attente de devis chez plusieurs imprimeurs, la commission bulletin municipal se réunira le vendredi 9 octobre 2020 à 20h00.

5	Fermage 2020	2020-30
---	--------------	---------

1ière partie : Location terrain à Monsieur cottereau Didier

Monsieur Eric Transon, Maire, rappelle à l'Assemblée que la concession temporaire consentit à M. Cottereau Didier, agriculteur, domicilié « la largerie » à Alexain, a expiré au 31 décembre 2019. C'est pourquoi il est nécessaire de renouveler la concession pour 2020.

Il rappelle que Mr Cottereau exploite les terrains d'une surface de **3ha 85a 60ca**, définis comme ci-après :

B0766 : 8 560 m²

B0147 : 10 200 m²

B0730 : 19 800 m²

Le Conseil Municipal, après délibération et □ à la majorité ou □ l'unanimité des membres présents :

⇒ Autorise le Maire à signer la convention temporaire 2020 qui autorise M. Cottereau Didier à exploiter les parcelles B0766 :B0147 B0730.

Monsieur Cottereau Didier doit restituer celles-ci à la Commune en cas de reprise,

L'indice national des fermages s'établit pour 2020 à 105.33.

⇒ Détermine à l'hectare le prix de location des terres communales au profit de Monsieur COTTEREAU Didier, agriculteur, domicilié au lieu dit « la largerie » à Alexain d'un montant de 493.50 € hors taxes pour la totalité des terres citées ci-dessus.

Indique que la location est accordée pour une durée d'un an du 1^{ier} janvier au 31 décembre 2020.

M. Cottereau aura également à sa charge la moitié de la taxe chambre d'agriculture et 8 % de la taxe en frais de gestion soit un total pour l'année 2020 de 513.48 €.

2ième partie : Location Terrain à Monsieur Pouteau Christophe

Monsieur le maire demande la révision du fermage des terres du presbytère cadastré C0146 d'une surface de 2161 m² et C0147 d'une surface de 2520 m² soit au total 4 681 m².

Monsieur le maire, rappelle que le montant de la précédente location s'élevait à 84 €

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

⇒ Fixe à 84.46 € la location des pièces de terre cadastrée C0146 C0147 d'une surface de 4 681 m² pour la période du 1^{ier} octobre 2019 au 30 septembre 2020 à Monsieur POUTEAU Christophe

6	Compte-rendu commission chemins et commission jeux	
---	--	--

Suite à la demande de Mme Mayaud concernant l'entretien d'un chemin privé empierré au environ du lieu-dit "La Monnerie" Une rencontre avec quelques conseillers lui a été proposée le samedi 19 septembre dans la matinée afin d'échanger de la situation.

En effet, la commune auparavant entretenait ce chemin et avait installé des panneaux de signalisation indiquant le lieu-dit. Depuis plusieurs mandats ce chemin privé n'a pas été entretenu par la propriétaire ni par la collectivité. Suite à la circulation de poids lourd (citerne de lait) le chemin s'est dégradé rapidement.

A la demande de la mairie, suite aux dégradations, la société laitière s'était engagée à ne plus passer par ce chemin. Ce chemin empierré délimité par deux fossés et des haies, permet aux seules voitures de le pratiquer, avec l'accord de la propriétaire.

La municipalité s'engage à remettre exceptionnellement du gravas pendant les travaux de l'aménagement du bourg pour combler les trous à condition qu'aucun engin lourd (y compris tracteur) n'emprunte ce chemin et a retirer les panneaux communaux indiquant les différents lieux-dits. La propriétaire signalera ce chemin comme privé.

Ce même jour, la commission a statué sur l'emplacement des jeux extérieurs à proximité de la salle polyvalente.

7	Compte-rendu assemblée générale OGEC	
---	--------------------------------------	--

Assemblée OGEC, APEL et école:

ECOLE

Démarrage de l'année avec 54 élèves, 3 enseignantes, 1 ASEM, 2 AESH.
Investissement d'un deuxième TBI (4 500 € de subvention pour 5 000 € de dépenses).
Projet annuel : Les liens Amicaux.

OGEC

Solde positif de 1 500 € sur l'année passée.
La contribution scolaire est légèrement en hausse pour cette année scolaire.
Vincent Heurbize, Président de l'OGEC, a notifié que la mise en conformité des sanitaires est reportée

APEL

L'association affiche un déficit de 12 000 € suite à la non réalisation de la soirée dansante et de la kermesse mais aussi dû à la réservation d'un voyage scolaire prévu au printemps 2020 non effectué. L'APEL est en attente du remboursement de ce voyage.
Différentes actions vont être mises en place cette année pour atténuer ce déficit.

8	Décision Modificative 1 - budget assainissement	2020-31
---	---	---------

Eric Transon rappelle la facture de la société LEVRARD pour un montant de 7 837.96 € TTC pour le contrôle vidéo des canalisations eaux usées et eaux pluviales.

La facture doit être scindée en 2 dont une partie doit être réglée sur le budget commune (eaux pluviales) et la 2ème partie (eaux usées) sur le budget assainissement.

C'est pourquoi, il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement			
Chapitre / Article	Nomenclature	Dépenses	Recettes
	Total Général DM	0.00 €	- €
	Total Général section fonctionnement initial	28 962.04 €	28 962.04 €
	Total Général section fonctionnement suite DM 1	28 962.04 €	28 962.04 €

Section d'investissement			
Chapitre / Article	Nomenclature	Dépenses	Recettes
chap 21/ compte 21532	Installation corporelle	-5 000.00 €	
chap 20/compte 2051	Concessions et droits similaires	5 000.00 €	
	Total Général DM		
	Total Général section investissement avant DM	11 844.78 €	11 844.78 €
	Total Général section fonctionnement suite DM 1	11 844.78 €	11 844.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité
⇒ Accepte la décision modificative 1 - budget assainissement

Eric Transon rappelle que la commune de Saint Germain d'Anxure adhère au Centre National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1er janvier 2007 en vertu de la délibération du 15 décembre 2006.

Chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus.

Il précise que la durée de mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseillers municipaux.

Le candidature de Monsieur Transon Eric est proposée.

Il rappelle que Monsieur Quinton Jean-Claude est le correspondant et le délégué agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Accepte la candidature de Monsieur Transon Eric

Date d'affichage 15 octobre 2020

Le Maire,

Eric Transon